

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles, le 06 Déc 2001
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jean STEENSELS
Président du Conseil de coordination de
l'enseignement de promotion sociale
organisé par la Communauté française
rue du Commerce 68A
1040 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3091

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Section : OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

Code Référence : 351008S10W1

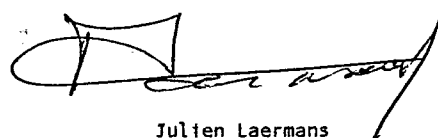
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
3091 S	OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (CONVENTION)	351008S10W1	ESI	
3091 U 1	FORMATION DE BASE - NIVEAU 1	041101U11E1	ESIT	001
3091 U 2	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DU CARRELAGE	351002U11E1	ESIT	302
3091 U 3	PRATIQUE ELEMENTAIRE DU SANITAIRE ET DU CHAUFFAGE	351003U11E1	ESIT	302
3091 U 4	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'ELECTRICITE DU BATIMENT	351004U11E1	ESIT	302
3091 U 5	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA MACONNERIE	331005U11E1	ESIT	301
3091 U 6	PRATIQUE ELEMENTAIRE DES TRAVAUX DE PEINTURE ET DE REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS	351006U11E1	ESIT	302
3091 U 7	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE	351005U11E1	ESIT	302
3091 U 8	PLAFONAGE - CIMENTAGE : NIVEAU 1	355205U11E1	ESIT	302
3091 U 9	STAGE : OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT	351009U11E1	ESIT	302
3091 U 10	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (CONVENTION)	351008U12W1	ESIQ	302

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION**

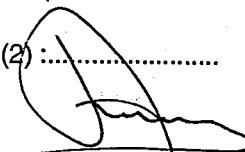
1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

20/11/02

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Jean Steensels

Date et signature (2) :



2. Intitulé de la section: (2)

Ouvrier d'entretien polyvalent (Convention)

CODE (3): 351008S10W1

3. Finalités de la section:

Reprise en annexe n° 1 de page(s) (2)

4. Classement de la section:

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section:

Certificat de qualification d' Ouvrier d'entretien polyvalent (convention)
 Spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

6. Modalité de capitalisation

- 6.1. Organigramme de la section
 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n°2 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration

Code de la section: (3)

35 1008 S10 W1

7. Unités constitutives de la section:

Intitulés (2)	Classement des UF (2) (5)	Code des UF (6)	Code Dom.de Format	Unités détermi- nantes (2)	Nombre de périodes (2)
Formation de base – niveau 1	ESIT	041101U11E1	001		300
Pratique élémentaire de la pose du carrelage	ESIT	351002U11E1	302	X	120
Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage	ESIT	351003U11E1	302	X	200
Pratique élémentaire de l'électricité du bâtiment	ESIT	351004U11E1	302	X	200
Pratique élémentaire de la maçonnerie	ESIT	331005U11E1	301	X	200
Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols	ESIT	351006U11E1	302	X	100
Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie	ESIT	351005U11E1	302	X	200
Plafonnage – cimentage : niveau 1	ESIT	355205U11E1	302	X	80
Stage : ouvrier d'entretien polyvalent (convention)	ESIT	351009U11E1	302	X	120
Epreuve intégrée de la section : ouvrier d'entretien polyvalent (convention)	ESIQ	351008U11E1	302		20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION

A) Nombre de périodes suivies par élève (2)	1540
B) Nombre de périodes professeur (2)	1460

✓

8. Profil professionnel : (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :
repris en annexe n° 3 de page(s)

(2).

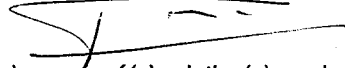
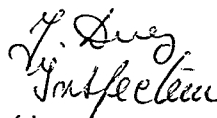
9. Tableau de concordance : (approuvé par la Commission de concertation) :
repris en annexe n° 4 de page(s)

(2).

10. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique :

(annexe(s) éventuel(s): Néant de 3/12/2001

b) Décision de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 03 DEC. 2001


A. COLLINET
 Signature: ADM. PEDAG.

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA
 (5) A compléter si les UF ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

FINALITES DE LA SECTION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, la section devra:

- * concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- * répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITE PARTICULIERE

L'ouvrier d'entretien polyvalent est un agent d'exécution dont le rôle est :

- ◆ d'assurer des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents tels que l'électricité, le sanitaire, le chauffage, la menuiserie, la construction, à partir de consignes, plans simples, schémas élémentaires.
- ◆ de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation, des installations simples comme une installation d'éclairage, ... ;
- ◆ de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des matériels ou des réseaux simples (téléphoniques, électriques) ;
- ◆ d'intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration ou modification).

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT

Enseignement secondaire inférieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale
le 26 mars 2000

OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT

I - CHAMP D'ACTIVITE

L'ouvrier d'entretien polyvalent est un agent d'exécution dont le rôle est :

- ◆ d'assurer des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents tels que l'électricité, la mécanique, le sanitaire, le chauffage, la menuiserie, la construction,...à partir de consignes, plans, schémas.
- ◆ de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation, des installations simples comme une installation d'éclairage, ... ;
- ◆ de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des matériels ou des réseaux simples (téléphoniques, électriques) ;
- ◆ d'intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration ou modification).

Il réalise ses interventions manuellement ou à l'aide d'outils d'entretien usuels.

L'ouvrier d'entretien polyvalent peut travailler seul ou en équipe, dans un environnement fermé ou à l'extérieur. Selon les circonstances, il peut être appelé à manipuler et à déplacer des charges.

Pour accomplir ces différents travaux, l'ouvrier d'entretien polyvalent doit respecter les règles de conduite et de sécurité appropriées aux machines utilisées, les dispositions en matière de sécurité concernant l'application et la manipulation des produits et les dispositions en matière d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

II. TACHES

L'ouvrier d'entretien polyvalent, en travaillant méthodiquement et soigneusement, développe les tâches suivantes :

- ◆ décoder un plan d'exécution ou un relevé effectué sur site ;
- ◆ choisir les outils adaptés ;
- ◆ mettre en œuvre des consignes de sécurité (port de vêtements appropriés, gants,...) ;
- ◆ organiser et ranger son poste de travail ;
- ◆ déplacer et manipuler des charges ;
- ◆ coordonner ses interventions avec les différents membres de l'équipe ;
- ◆ assurer la maintenance usuelle des outils utilisés ;
- ◆ organiser les différentes étapes d'intervention avec méthode ;
- ◆ communiquer fréquemment avec l'utilisateur ou les équipes d'intervention ;
- ◆ s'adapter à des situations, des matériels et des technologies différents.

- ◆ rendre compte de son intervention par écrit ou oralement.
- ◆ suivre des processus logiques et méthodologiques.

III. DEBOUCHES

- ◆ Immeubles d'habitation ou en rénovation;
- ◆ Maisons individuelles ;
- ◆ Domicile de particulier ;
- ◆ Ateliers et chantiers divers
- ◆ Magasins, grandes surfaces ;
- ◆ Autres.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)

X-UNITES DE FORMATION (4)

« OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (Convention) »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime 1 définitif	Code dom. form.	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbrc périodes
					OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (CONVENTION)			NEANT			
			44101411E1001		Formation de base Niveau 1						
			35100241ME1302		- PRATIQUE ELEMENTAIRE de la pose de câbles						
			35100341ME1302		- PRATIQUE ELEMENTAIRE de montage et de démontage et de câblage						
			35100441ME1302		- PRATIQUE ELEMENTAIRE de l'électrification du bâtiment						
			33100541ME1301		- PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'ANALYSE						

SECTION

UF

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)
X UNITES DE FORMATION (1)**

« »

Date d'approbation : _____ Date d'application obligatoire : _____ Date limite d'application : _____

Code régime 1 définitif	Code dom. form.	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbrc périodes
			3510064ME1	302	PRATIQUE ELEMENTAIRE des travaux de plâtrerie et de vitonnements des murs et des sols						
			3510050UM1	302	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE						
			3552050UM1	302	PLAFONNAGE - CIMENTAGE, mûriss...						
				302	STAGE: OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (Convention)						
				302	EPREUVE INTEGREE de SURECTION: ouvrage d'entretien polyvalent (Convention)						

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

M. d.

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
..... <i>Mathématique</i>	<i>C.G.</i>	<i>135</i>
..... <i>Français</i>	<i>C.G.</i>	<i>135</i>
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
2. Part d'autonomie		<i>30</i>
	Total des périodes	<i>300</i>

11. Date de la proposition du P.O. : ...*22. juin. 1992*

Transmis par le réseau
le :

Signature du : *[Signature]*
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Voir une annexe d'une feuille
N.B. Remarques ortho. : Annexe 1 - Finalités particulières -
• un grand nombre connaît
• approfondi

Date : *le 14/01/93*

Signature : *[Signature]*

J. LISON
INSPECTRICE

13. Décision : ~~ACCORD PROVISOIRE~~ - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date :*20 JAN. 1993*.....

Signature : *[Signature]*
J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

A. FRANCAIS :

Il s'agit de définir des performances minimales (un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être) attendues au terme d'un certain nombre d'activités d'apprentissage.

1. COMPREHENSION.

Etre capable de comprendre un message simple (lecture à haute voix par le formateur - document enregistré, radiodiffusé, télévisé, etc...) avec vocabulaire courant et syntaxe simple.

Contrôle : vrai ou faux, Q.C.M., restitution des mots clés; des idées principales (même dans le désordre) (X).

A un niveau plus élevé : - résumé structuré ;

- a) classer les idées par ordre d'importance;
- b) distinguer les idées essentielles des idées accessoires.

2. EXPRESSION ORALE. (EMISSION).

- Etre capable d'émettre des messages simples avec vocabulaire courant et syntaxe simple. (x)

- Etre capable de lire à haute voix des textes ou extraits de textes (éventuellement textes dialogués) avec expression et fluidité (éléments prosodiques) + évidemment la plus grande correction possible de la prononciation. (x)

- Productions orales en rapport avec le contrôle de la compréhension (x)

- Jeux de rôle : être capable par exemple d'obtenir un remboursement dans un magasin, dans une grande surface, ou une réparation; négocier avec un patron, un collègue (initiation aux techniques de la négociation à un niveau élémentaire.)

- Ecouter et porter un jugement sur une situation dramatisée (enregistrée) suscitant des réactions.

A un niveau plus élevé : productions plus personnelles ou résultat d'un travail d'équipe :

- débat après présentation d'un thème;
- discussion après vision d'un film;
- compte-rendu d'une visite.

3. EXPRESSION ECRITE.

- Etre capable de retranscrire sans faute un texte ne comportant pas de difficultés majeures;

- Dictées;

- Production personnelle au niveau de l'expression écrite :

- résumé d'un texte,

Principales finalités de l'enseignement de promotion sociale:

- 1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire,
- 2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, de l'administration, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

Parmi le public des demandeurs d'emploi de la région liégeoise, un grand nombre connaît des lacunes importantes en français et en mathématique. Celles-ci constituent un obstacle important à leur intégration dans un circuit de formation professionnelle qualifiante et, a fortiori, dans la vie privée et professionnelle.

Cette formation a pour but de tenter de remédier à cette situation.

Pour le niveau considéré (niveau 1) : amener les élèves à un niveau de connaissances et de réflexion face à des problèmes mathématiques et de langue française correspondant au niveau de la fin du cycle des études primaires. Ce, afin de leur donner les moyens de faire face de manière adaptée aux problèmes rencontrés dans leur vie sociale, culturelle et privée. Ils auront ainsi la possibilité d'accéder au second niveau de formation dont les finalités plus particulières sont reprises plus loin.

NEXE II : CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES - NIVEAU I

Français : être capable de produire et de comprendre des messages simples (alphabétisation minimale).

Mathématique : être capable d'identifier et d'écrire les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

TESTS D'ADMISSION - NIVEAU I

Le test d'admission vérifiera ces connaissances.

NEXE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LA FORMATION DES GROUPES ET DE REGROUPEMENT
NIVEAU 1 (mathématique et français).

Nombre maximum d'élèves : 12.

A. FRANCAIS :

Il s'agit de définir des performances minimales (un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être) attendues au terme d'un certain nombre d'activités d'apprentissage.

1. COMPREHENSION.

Etre capable de comprendre un message simple (lecture à haute voix par le formateur - document enregistré, radiodiffusé, télévisé, etc...) avec vocabulaire courant et syntaxe simple.

Contrôle : vrai ou faux, Q.C.M., restitution des mots clés; des idées principales (même dans le désordre) (X).

A un niveau plus élevé : - résumé structuré ;

- a) classer les idées par ordre d'importance;
- b) distinguer les idées essentielles des idées accessoires.

2. EXPRESSION ORALE. (EMISSION).

- Etre capable d'émettre des messages simples avec vocabulaire courant et syntaxe simple. (x)
- Etre capable de lire à haute voix des textes ou extraits de textes (éventuellement textes dialogués) avec expression et fluidité (éléments prosodiques) + évidemment la plus grande correction possible de la prononciation. (x)
- Productions orales en rapport avec le contrôle de la compréhension (x)
- Jeux de rôle : être capable par exemple d'obtenir un remboursement dans un magasin, dans une grande surface, ou une réparation; négocier avec un patron, un collègue (initiation aux techniques de la négociation à un niveau élémentaire.)
- Ecouter et porter un jugement sur une situation dramatisée (enregistrée) suscitant des réactions.

A un niveau plus élevé : productions plus personnelles ou résultat d'un travail d'équipe :

- débat après présentation d'un thème;
- discussion après vision d'un film;
- compte-rendu d'une visite.

3. EXPRESSION ECRITE.

- Etre capable de retranscrire sans faute un texte ne comportant pas de difficultés majeures;
- Dictées;
- Production personnelle au niveau de l'expression écrite :
 - résumé d'un texte,

PROGRAMME DE FRANCAIS : Formation de base Niveau 1 (suite).

- prolonger un texte à partir des mots proposés par le groupe,
 - créer un texte à partir de mots proposés par le groupe,
 - écrire une lettre personnelle.
- Attirer l'attention sur des problèmes élémentaires de grammaire, conjugaison...
-

B. MATHEMATIQUE :

L'étudiant doit être capable de :

1. NOMBRES NATURELS

- 1.1. Numération
- Lire des nombres naturels notés en chiffres (7 chiffres au maximum).
 - Ecrire, en notation chiffrée, des nombres naturels dictés (7 chiffres au maximum).
- 1.2. Ordre dans N.
- Classer des nombres naturels suivant l'ordre croissant ou décroissant (maîtrise non requise de $<$, $>$).
- 1.3. Opérations.
- 1.3.1. Calcul mental et calcul rapide
- Calculer immédiatement la somme ou la différence de deux nombres naturels dont l'un est inférieur à 10.
 - Calculer rapidement la somme ou la différence de 2 nombres naturels inférieurs à 100.
 - Multiplier un nombre naturel par 10, 100, 1000.
 - Calculer immédiatement le produit de 2 nombres naturels inférieurs à 10.
 - Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération effectuée lors d'un problème, par ex.)
- 1.3.2. Calcul écrit
- Calculer la somme de 3 nombres naturels (7 chiffres au maximum).
 - Calculer la différence de 2 nombres naturels (7 chiffres au maximum).
 - Calculer le produit de 2 nombres naturels (chiffres au maximum).
 - Calculer le quotient entier de 2 nombres naturels (chiffres au maximum).
 - Pour les quatre capacités précédentes, vérifier le résultat de l'opération par :
 - . évaluation de l'ordre de grandeur du résultat,
 - . un procédé de "preuve" ou une autre opération.

2. NOMBRES DECIMAUX POSITIFS

- 2.1. Numération.
- Lire des nombres décimaux positifs notés en chiffres (3 chiffres décimaux au maximum).
 - Ecrire, en notation chiffrée, des nombres décimaux positifs dictés (3 chiffres décimaux au maximum)
- 2.2. Ordre.
- Classer des nombres décimaux positifs suivant l'ordre croissant ou décroissant (maîtrise non requise de $<$, $>$).
- 2.3. Opérations.
- 2.3.1. Calcul rapide.
- Multiplier un nombre décimal positif par 10, 100, 1000 (3 chiffres décimaux au maximum).

- Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération (opération effectuée lors d'un problème par ex.)

- 3.2. Calcul écrit
- Calculer la somme de 2 nombres décimaux positifs (3 chiffres décimaux au maximum).
 - Calculer la différence de 2 nombres décimaux positifs (3 chiffres décimaux au maximum).
 - Calculer le produit d'un nombre décimal positif (3 chiffres décimaux au maximum) par un nombre naturel inférieur à 10.
 - Pour les 3 capacités précédentes, vérifier le résultat de l'opération par :
 - . évaluation de l'ordre de grandeur résultat,
 - . un procédé de "preuve" ou une autre opération.

GEOMETRIE.

1. Triangle, rectangle, carré.
 - Identifier un triangle, Identifier un rectangle, Identifier un carré.
2. Constructions. - Dessiner (papier quadrillé, latte, équerre) :
 - . un carré dont la longueur du côté est donnée.
 - . un rectangle dont les dimensions sont données.
 - . un triangle dont on donne la longueur d'un côté et la longueur de la hauteur relative à ce côté.

SYSTEME METRIQUE.

1. La mesure des longueurs
 - Effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités km, m, cm et mm.
 - Calculer le périmètre d'un carré dont la longueur du côté est connue.
 - Calculer le périmètre d'un rectangle dont les dimensions sont connues.
2. La mesure des aires.
 - Effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités are et m², cm², et mm².
 - Calculer l'aire d'un carré dont la longueur du côté est donnée.
 - Calculer l'aire d'un rectangle dont les dimensions sont connues.
 - Associer les unités relatives à la mesure des longueurs à celles relatives à la mesure des aires :

$$m \text{ --- } = m^2, \quad cm \text{ --- } = cm^2, \quad mm \text{ --- } = mm^2$$

5. PROBLEMES.

- 5.1. Problèmes permettant d'aborder les éléments de GEOMETRIE et du SYSTEME METRIQUE, d'utiliser les éléments des rubriques 1. et 2. (NOMBRES NATURELS et NOMBRES DECIMAUX POSITIFS).
- 5.2. Analyse de l'énoncé du problème provoquant une réelle activité des étudiants :
 - éléments donnés, éléments inconnus.
 - approche algorithmique de la question :
 - . arbres,
 - . ordinogramme,
 - . français structuré.
- 5.3. Traduire la situation proposée en un (des) langage(s) mathématique(s) approprié(s) : diagramme, graphe, plan, ...
- 5.4. Mesure des longueurs,
Mesure des aires,
Grandeurs directement proportionnelles (prix, ...)

6. ENSEMBLES & RELATIONS.

- 6.1. N'envisager que ce qui favorisera la compréhension ou la mémorisation des constituants des rubriques précédentes.
 - 6.2. Ensemble, diagramme de Venn, élément d'un ensemble, parties d'un ensemble.
Réunion, intersection d'ensembles.
Graphe d'une relation, relation réciproque d'une relation
composition de relations.
-

Capacités terminales en termes de performances minimales pour le niveau 1.

- remarques: 1) en fonction du niveau des groupes, des demandes des étudiants et de leurs potentialités, le professeur s'efforcera d'atteindre et si possible de dépasser les performances minimales.
- 2) il n'est pas indispensable de respecter l'ordre dans lequel les capacités sont prévues.
- 3) le professeur procédera à une évaluation continue et formative de l'apprentissage.

A. FRANCAIS:

- 1) Compréhension: .être capable de comprendre un message simple.
- 2) Expression orale: .être capable d'émettre des messages simples,
.être capable de lire à haute voix (expressive et fluide),
.être capable d'entrer dans des jeux de rôle (situations de la vie courante),
.être capable d'émettre une critique simple.
- 3) Expression écrite: .être capable de retranscrire un texte sans fautes,
.être capable de produire des écrits personnels,
.être capable d'appliquer les divers points grammaticaux, orthographiques et morphologiques vus au travers des différentes activités.

B. MATHEMATIQUE:

- 1) Nombres naturels: .être capable de lire, d'écrire et d'ordonner,
- 2) Nombres décimaux positifs: .être capable de calculer mentalement et rapidement la somme, la différence, le produit et d'évaluer l'ordre de grandeur du résultat
.être capable de calculer par écrit la somme, la différence, le produit et le quotient et de vérifier le résultat.
- 3) Géométrie: .être capable d'identifier et de construire un triangle, un rectangle, un carré.
- 4) Système métrique: .être capable d'effectuer des conversions (km, m, cm, mm),
.être capable de calculer des périmètres de carrés et de rectangle,
.être capable d'effectuer des conversions (are, m², cm², mm²),
.être capable de calculer l'aire de carrés et de rectangles.

Problèmes : être capable d'analyser l'énoncé d'un problème et d'utiliser les éléments des rubriques 1, 2, 3, 4 pour le résoudre.

Seuil de réussite :

obtenir un minimum de 50 % dans chacune des deux branches (mathématique-français) lors du test de fin de formation vérifiant les capacités terminales de la formation.

Enseignant.

7

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X Communauté française
- ~~O Provincial et communal~~
- ~~O Libre confessionnel~~
- ~~O Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de la pose du carrelage.

Code de l'U.F. : **351002011E1**

Code du domaine de formation : **302**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

- X Enseignement secondaire de : X transition
- du degré : X inférieur
- ~~O qualification~~
- ~~O supérieur~~

~~O Enseignement supérieur de type court~~

~~O Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ~~O oui~~ X non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F.(3)	351002U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
-------------------	-------------	----------------------------------	-----

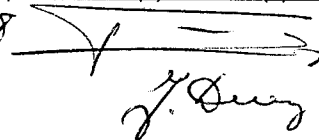
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (6)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Technologie de la pose du carrelage	C.T.	B	18
Travaux pratiques de pose de carrelage et méthodes	P.P.	L	90
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	120

✓

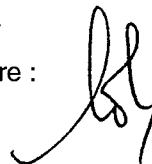
12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

: Néant Le 12/08/98 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
INSP. COORD.

Date :1.9.AOÛT.1998.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'Administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de pose d'un carrelage dans un immeuble d'habitation..

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

4.1. Technologie - Sécurité et hygiène (20 périodes)

- définir les termes techniques usuels propres aux revêtements des sols et des murs;
- identifier le petit matériel usuel.

4.2. Travaux pratiques et méthodes de travail (100 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...); en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- préparer les mortiers, colles, enduits, plâtres... en respectant les consignes d'utilisation et d'application;
- préparer les fonds pour recevoir les carrelages de sol et les revêtements muraux;
- restaurer les parties superficiellement endommagées des parois (murs ou sols);
- appliquer des sous-couches d'imperméabilisation;
- poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits en combinaisons simples;
- poser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers;
- réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol, le revêtement mural avec plinthes droites et à talon;
- réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges;
- remplacer des éléments brisés ou partiellement endommagés (dalles, carreaux...).
- réaliser des rejointoyages.

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

1. de préparer le fonds pour poser un carrelage ;
2. de poser un carrelage ;
3. de le rejointoyer.

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française
 Provincial et communal

Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage.

Code de l'U.F. : 351003 011 E1	Code du domaine de formation : 302
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de : transition
du degré : inférieur

qualification
 supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F.(3) <i>351003011E1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <i>302</i>
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Technologie du sanitaire et du chauffage	C.T.	B	36
Travaux pratiques de sanitaire de chauffage et méthodes	P.P.	L	144
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant Le 12/08/98
J. Oriz

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

J. COLLINET
INSP. COORD.

Date : **19 AOUT 1998**

Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de réparation de l'installation sanitaire et de chauffage dans un immeuble d'habitation.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

4.1. Technologie du sanitaire et du chauffage (20 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés;
- identifier les produits courants utilisés en sanitaire : appareils en porcelaine vitrifiée, en pvc, en acier zingué, en caoutchouc; joints, rondelles, écrous, tube d'amenée d'eau, soupapes d'évier, vis, chevilles, raccords...
- reconnaître les systèmes de fixation des appareils sanitaires;
- énumérer et classer les eaux à évacuer;
- décrire la composition et l'emplacement d'une chambre de visite simple ou avec siphon;
- respecter les précautions à prendre pour la pose d'un chauffe-eau au gaz et/ou électrique;
- respecter les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés pour les installations sanitaires.

4.2. Travaux pratiques de sanitaire et de chauffage et méthodes (160 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- distinguer les principaux matériaux de constructions courants;
- participer à la prise de mesures et passer la commande du matériel nécessaire à la réalisation d'une nouvelle installation sanitaire et/ou d'une restauration à effectuer sous la direction d'un responsable;
- percer dans une paroi l'orifice nécessaire au montage d'un robinet, au passage d'une tuyauterie;
- réaliser une fixation directe ou par scellement d'un appareil en porcelaine et s'assurer de la conformité de la pose;
- poser un raccord, une liaison semi-rigide sur une tuyauterie;
- débiter, aléser et fileter des tubes en acier galvanisé (eau chaude/eau froide);
- assembler et encoller des tuyaux de PVC après les avoir découpés,

- ébavurés, dressés, chauffés et manchonnés;
- effectuer le raccordement de tuyaux en PVC;
- poser un sterfput, un siphon;
- remplacer les fragments abîmés d'une canalisation en grès ou en PVC;
- poser une chambre de visite simple en PVC et la raccorder;
- participer à la vérification de l'étanchéité des raccords et du bon fonctionnement de l'installation;
- surveiller la pression de l'installation de chauffage et la purger de son air.

Le professeur insistera auprès des étudiants, tout au long de cette formation, sur les critères de qualité suivants :

- le respect des règles de sécurité et d'hygiène,;
- l'application des consignes de manutention (ergonomie);
- le respect des consignes et du tracé d'implantation réalisé par le professeur;
- l'état de propreté du chantier;
- la finition générale des ouvrages (assiette, niveau, planéité, précision, solidité des fixations, valeur des pentes...);
- le temps consacré à chaque réalisation.

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

1. A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser des travaux simples de réparation de l'installation sanitaire et de chauffage dans un immeuble d'habitation.

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française
 Provincial et communal

Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
 Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
 le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de l'électricité du bâtiment.

Code de l'U.F. : 351004011E1	Code du domaine de formation : 302
------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de : transition qualification
 du degré : inférieur supérieur

 Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de raccordements électriques dans un immeuble d'habitation.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

4.1. Technologie de l'électricité du bâtiment (40 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés;
- établir les différents schémas de base (ex. : un schéma unipolaire d'un système d'allumage à deux directions);
- choisir le matériel nécessaire à la réalisation d'une installation électrique d'un bâtiment simple à usage unifamilial (ex. : interrupteur, prise de courant);
- citer les degré de protection définissant le matériel à utiliser dans un bâtiment à usage unifamilial;
- citer le rôle et les qualités d'une bonne prise de terre;
- restituer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en électricité (R.G.I.E.);
- énoncer les protections supplémentaires obligatoires dans le montage électrique propre aux salles de bains;
- différencier les types de câbles et canalisations utilisés dans une installation domestique.

4.2. Travaux pratiques d'électricité et méthodes (160 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité (R.G.I.E.), d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- pour une installation encastrée, réaliser des saignées et des trous de passage;
- placer les boîtes d'encastrement et les boîtes centrales;
- fixer le coffret de distribution encastré ou en saillie;
- cintrer et fixer les tubes T.Th et T.A.L 5/8" et 3/4";
- tirer les conducteurs VOB ou CRVB de 1,5² (circuit d'éclairage), 2,5² (circuit prises ou mixte éclairage/prises) et 4² (lave-linge) ;
- raccorder électriquement des appareils;
- remplacer les coupe-circuits du coffret de distribution et vérifier son bon fonctionnement.

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

1. de poser une canalisation électrique ;
2. de raccorder différents appareils ;
3. de mettre le raccordement en service.

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

2485-6

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française
 Provincial et communal

Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 25 septembre 1998.



2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de la maçonnerie.

Code de l'U.F. : <i>33 1005011E1</i>	Code du domaine de formation : <i>301</i>
--------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de : qualification transition
du degré : supérieur inférieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes:

4.1. Technologie de la maçonnerie (20 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qui utilise en relation avec les travaux réalisés;
- définir le rôle d'un mortier, d'un béton, d'un béton armé;
- différencier prise et durcissement de composants adjuvants couramment utilisés;
- citer les catégories de sables et leur utilisation;
- préciser les formes commerciales du ciment;
- différencier les ciments couramment utilisés;
- citer les principales espèces de briques, de blocs, leur usage le plus courant;
- citer et caractériser les différents types de murs;
- citer et caractériser les différentes sortes de joints utilisés pour la finition des façades et du jointolement;
- identifier les matériaux artificiels non cuits utilisés dans la construction et en citer les caractéristiques essentielles;
- citer les différents types de colles à maçonner les matériaux artificiels non cuits et en expliquer la mise en oeuvre;
- citer et caractériser les sortes de blochets et linteaux intérieurs utilisés couramment;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des composants et du mortier préparé;

4.2. Travaux pratiques de maçonnerie et méthodes (180 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...); en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT, à partir de tolérances déterminées par une pratique de l'apprentissage, sur une hauteur maximale de 1m:

- organiser le poste de travail du maçon afin que les matériaux et l'outillage soient placés de manière rationnelle et ergonomique;
- entretenir l'outillage courant;
- déceler sur le poste de travail les défauts éventuels des matériaux courants;
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de mortiers, de colles et du béton qui seront homogènes et dans le respect du dosage prescrit;
- maçonner de niveau et en suivant l'alignement entre profils (réglés par le professeur) des murs en briques ordinaires, en blocs comportant angle, trumeau, jonction ;
- brosser les parements afin qu'aucune bavure de mortier ne subsiste sur ceux-ci;
- réaliser les joints de manière à ce qu'ils soient pleins, réguliers et parfaitement lissés;
- placer sous la direction du professeur des étaçons contre un mur qu'on reprend sous-oeuvre;
- démolir des cloisons à structures légères, en briques et/ou en blocs;
- percer des murs pour une pose de portes ou de baies;
- adapter un réseau d'égouttage des eaux usées et raccorder de nouveaux accessoires;

Le professeur veillera tout particulièrement à ce que cet apprentissage de la maçonnerie se déroule dans le respect:

- a)- des normes de sécurité et d'hygiène, en appliquant les consignes de manutention (ergonomie);
- b)- que le travail réalisé par les étudiants
 - présente des joints verticaux et horizontaux réguliers (une différence de 3 mm entre les joints sera tolérée),
 - suive parfaitement les profils (un "creux" de 4 mm sera toléré, aucune bosse ne sera admise),
 - soit de niveau (tolérance hors-niveau de 3 mm par mètre acceptée),
 - ne présente pas hors-plomb de plus de 2 mm par mètre,
 - la "belle face" du matériau se trouve en parement,
 - les parements seront brossés, aucune bavure de mortier ne sera tolérée,
 - les joints seront lisses et sans cassure.

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

Il sera capable de réaliser au moins trois situations prévues au point 4.2.

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

198-0

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- ~~Provincial et communal~~
- ~~Libre confessionnel~~
- ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols.

Code de l'U.F. : 35 106 011 E1	Code du domaine de formation : 302
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F.(3) <i>35 1006 U11 E1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <i>302</i>
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Technologie de la peinture et du revêtement des murs et des sols	C.T.	b	18
Travaux pratiques de peinture et de revêtement de murs et de sols	C.T.	b	72
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	10
		Total des périodes	100

v

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*Néant le 12/08/98*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*[Signature]*M. BOULINET
INSP. COORD.Date : **19 AOUT 1998**

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de peinture et de revêtement des murs et des sols dans un immeuble d'habitation.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

4.1. Technologie de la peinture et du revêtement des murs et des sols (20 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés;
- identifier les matières premières nécessaires aux revêtements des murs et des sols (carrelages, peintures, tapis, faïences, moquettes, vinyle, linoléum, liège, colles, mortiers...);
- déterminer la préparation du sol et/ou des murs en fonction de l'état de ceux-ci;
- citer et expliquer les différentes méthodes de revêtements muraux et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer en fonction des consignes données;
- citer et expliquer les réparations les plus courantes (bouchages, grattage et replâtrage des parois abîmées).

4.2. Travaux pratiques de la peinture et du revêtement de murs et de solset méthodes (80 périodes)

Au départ de consignes de travail claires (croquis, instructions...), sous la direction d'un responsable; en utilisant l'outillage adéquat; dans la respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- préparer les fonds pour recevoir la peinture et/ou les revêtements muraux et de sol;
- restaurer les parties superficiellement endommagées des parois (murs ou sols);
- décaper les peintures ou les vernis anciens;
- appliquer des sous-couches d'imperméabilisation;
- accomplir correctement les manipulations relatives à la pose des papiers peints de différents types en procédant
 - au mesurage, découpage, encollage, pliage des lés;
 - à l'alignement, marouflage et arasement des lés;
 - à l'habillage de portes et de fenêtres, encadrements de cheminées et d'arcades;
- peindre les différents genres de surfaces et d'éléments qui interviennent en décoration d'intérieur et/ou d'extérieur, à la brosse, au rouleau, au tampon;
- remédier à certains défauts (coulures, cloques, frisures) en recourant aux astuces du métier;
- exécuter convenablement les opérations de finition relatives aux glacis, aux satinés, au latex, aux crépis...;
- appliquer les revêtements souples de différents types par pose et collage (dalles de moquettes, dalles de vinyle, linoléum, liège...).

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

1. poser un papier peint ;
2. préparer et peindre une surface après avoir effectué les réparations des parties endommagées ;
3. de poser un tapis plein.

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

8427-1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- ~~Libre confessionnel~~
- ~~Provincial et communal~~
- ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie.

Code de l'U.F. : 35 1003 011 E1	Code du domaine de formation : 302
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de : X transition qualification
 du degré : X inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui X non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F.(3)	35 1005 U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
-------------------	---------------	----------------------------------	-----

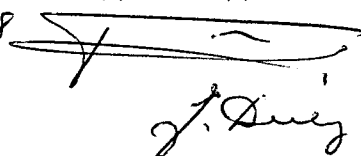
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Technologie de la pose de la menuiserie	C.T.	8	36
Travaux pratiques de pose de la menuiserie et méthodes	P.P.	L	144
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :

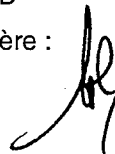
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

: Néant Le 12/08/98 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



M. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 19 AOUT 1998

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de menuiserie dans un immeuble d'habitation..

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

4.1. Technologie de la pose de la menuiserie (40 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés et des matériaux à travailler;
- participer à la prise de mesures d'un bloc-porte ou d'un châssis préfabriqués sous la direction du professeur;
- participer à la prise de mesures d'un porte ou d'un châssis non-standardisés quel que soit le type de matériaux constituant la baie;
- participer à la prise de mesures d'un petit vitrage simple à remplacer;
- utiliser les moyens de contrôle d'une pièce courante (équerrage, planéité) et décrire les rectifications éventuelles à apporter;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en menuiserie.

4.2. Travaux pratiques de la pose de la menuiserie et méthodes (160 périodes)

Au départ de consignes précises de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- poser les lambris pour fermer une cloison sèche;
- placer un bloc-porte préfabriqué, intérieur ou extérieur;
- placer un châssis préfabriqué;
- utiliser les moyens de contrôle et vérifier le placement correct des matériaux (fil à plomb, niveau), effectuer les corrections nécessaires;
- isoler et calfeutrer une menuiserie existante;
- poser des plinthes en bois;
- déposer et reposer après réparation un bloc-porte existant avec, selon le cas, inversion du sens d'ouverture;
- remettre en état la serrurerie et la quincaillerie existantes sur portes et châssis;
- participer au relevé des mètres d'un bloc-porte, une porte, un châssis standardisés ou non sous la direction d'une personne responsable;
- relever les mesures, couper et poser un petit vitrage simple;

- traiter le bois en fonction de son utilisation (produit d'imprégnation, insecticides, hydrofuges, peintures, vernis...);
- respecter les règles de sécurité et d'hygiène et appliquer les consignes de manutention (ergonomie);

Le professeur insistera auprès des étudiants, tout au long de cette formation, sur les critères de qualités suivants :

- le respect des règles de sécurité et d'hygiène;
- l'application des consignes de manutention (ergonomie);
- le respect des consignes et du tracé d'implantation réalisé par le professeur;
- l'état de propreté du chantier;
- la finition générale des ouvrages (niveau, planéité, précision...);
- le temps consacré à chaque réalisation.

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

1. de poser une porte ou un châssis ;
2. de placer la quincaillerie ;
3. de poser un petit vitrage.

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

Code de l'unité de formation : (3) 355205U ME1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
		<u>du (des) cours</u>	(2) (5)	<u>périodes</u>
		(2) (4)	(2) (5)	(2)
Travaux pratiques de plafonnage et méthode		PP	C	80
2. Part d'autonomie		XXXXXXXX	P	-
			Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant Le 22.11.97

b) Décision de l'Inspecteur coordonateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. Collinet
A. COLLINET
IMSP. COORD

Date : 22 JAN. 1998

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)
 DOS 8 BIS/UF : au 01.03.96

3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Finalité générale

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent:

- 3.1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 3.1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

3.2. Finalités particulières

- 3.2.1. Développer les techniques et connaissances nécessaires à la réalisation de petits travaux de plafonnage de surfaces planes (sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition).
- 3.2.2. Développer des aptitudes de soins, de précision, d'ordre et de sécurité.
- 3.2.3. Développer des attitudes à la communication socio-professionnelle.

4. CAPACITES PREALABLES REQUISES

4.1. FRANCAIS

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne

S'exprimer oralement et par écrit, produire des énoncés variés au message simple mais clair.

4.2. MATHEMATIQUES ELEMENTAIRES

Calcul mental (sur les nombres positifs):

- déterminer la somme de deux nombres entiers inférieurs à 100.
- déterminer le produit de deux nombres entiers inférieurs à 10.
- multiplier un nombre par 10, 100, 1000.
- diviser un nombre par 10, 100, 1000.

Calcul écrit: placé dans une situation puisée dans le vécu social ou professionnel de l'apprenant, celui-ci sera capable:

- d'additionner, soustraire, multiplier deux nombres naturels.
- de déterminer, à la machine si nécessaire, une valeur approchée du quotient de deux nombres naturels.

Formes géométriques:

- calculer le périmètre et l'aire d'un rectangle.
- déterminer la distance entre deux points.
- construire à la latte et à l'équerre:
 - deux segments parallèles.
 - deux segments perpendiculaires.
 - un rectangle connaissant ses dimensions.

Remarque

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques un groupe ne devrait pas dépasser 15 élèves.

8. PROGRAMME DES COURS

8.1. Travaux pratiques plafonnage et méthode

Au cours de l'unité de formation, à partir de consignes précises et d'une méthode de travail, l'apprenant sera rendu capable de:

1. entretenir l'outillage courant;
2. reconnaître différents supports;
3. participer, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, au montage d'un échafaudage;
4. reconnaître une forme commerciale courante d'un enduit, d'un plâtre;
5. préparer manuellement et mécaniquement les mélanges d'enduit, de plâtre, de colle dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène;
6. réaliser l'enduisage de petites surfaces planes sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition.

9. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable, à partir de consignes précises, de préparer et de réaliser l'enduisage de petites surfaces planes, sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition.

Le seuil de réussite sera atteint si la performance est réalisée dans une qualité commercialisable.

Pour le degré de maîtrise il sera tenu compte du soin, de la rapidité d'exécution, de l'entretien du poste de travail, du respect des consignes.

20 -11- 1997

Plafonnage-cimentage - Niveau 1

Annexe 6

10. CHARGE DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra réaliser les différents travaux de plafonnage dans la profession et compter une expérience dans le métier de 9 ans au moins.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

**DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

15 -12- 2000

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

0007 -12- 51
2000

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Jean Steensels Date et signature (2) :

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Stage : Ouvrier d'entretien polyvalent

CODE DE L'U.F.(3) 357009 411 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 302
------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..2. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

<input checked="" type="radio"/> (1) Enseignement secondaire de :	<input checked="" type="radio"/> (1) transition	<input type="radio"/> (1) qualification
du degré :	<input checked="" type="radio"/> (1) inférieur	<input type="radio"/> (1) supérieur
<input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type court	<input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type long	

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	<input type="radio"/>	Technique	Signature du Président du Conseil supérieur :
Economique	<input type="radio"/>	Economique	
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	
Social	<input type="radio"/>	Social	
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ..1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s) (2)

8.1 Etudiant

8.2 Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1.. page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F.(3)	351009 411E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	30Z
-------------------	--------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1 Etudiant : (2) 120 périodes

Z

Le nombre de période suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2 Encadrement du stage :

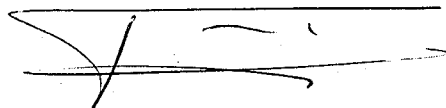
1. Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes	
		— par étudiant	- - par groupe d'étudiants (2)
P.P.	0	20	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré. ✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant de 3/12/2001



*J. Drey
Inspecteur*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 03 DEC. 2001

Signature :



A. COLLINET
ADM. PEDAG.

- (1) Biffer la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- 1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières de l'unité de formation

Les finalités particulières de cette unité sont :

- d'approcher le monde du travail et de l'entreprise en tant qu'entité structurée,
- de confronter ses savoirs, savoir-faire, et savoir-être acquis en milieu scolaire à la pratique concrète particulière d'un ouvrier d'entretien polyvalent.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1 Capacités

L'étudiant sera capable de :

2.1.1. en Formation de base

- * résoudre des situations problèmes simples relatives à l'organisation d'un chantier de rénovation. Justifier sa démarche et son choix.

2.1.2. en Formation technique :

- 1 Pratique élémentaire de la pose du carrelage
- 2 Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage
- 3 Pratique élémentaire de l'électricité du bâtiment
- 4 Pratique élémentaire de la maçonnerie
- 5 Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols
- 6 Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie
- 7 Plafonnage – cimentage : niveau 1

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation suivantes :

- 1 Formation de base – niveau 1
- 2 Pratique élémentaire de la pose du carrelage
- 3 Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage
- 4 Pratique élémentaire de l'électricité du bâtiment
- 5 Pratique élémentaire de la maçonnerie
- 6 Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols
- 7 Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie
- 8 Plafonnage – cimentage : niveau 1

3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Sans objet.

4. PROGRAMME

Pour les étudiants :

Le stage doit permettre à l'étudiant de s'insérer réellement dans une entreprise d'entretien en y effectuant les activités normalement dévolues à l' ouvrier d'entretien polyvalent et de mettre ainsi en application ses acquis théoriques.

Pour le personnel d'encadrement :

Les chargés de cours ont en charge la mise en place, le suivi et l'exploitation du stage. Ainsi ils interviennent :

- avant le stage en choisissant le lieu du stage le plus adapté (c'est-à-dire celui qui permettra réellement à l'étudiant d'exercer les activités visées par la formation d' ouvrier d'entretien polyvalent), en établissant les premiers contacts avec l'entreprise et en lui définissant clairement son rôle, les objectifs et les caractéristiques du stage ;
- durant le stage, par des contacts formels avec l'entreprise et l'étudiant, en vérifiant du déroulement harmonieux du stage et du respect mutuel des obligations imposées par le stage, et le cas échéant en intervenant en vue de résoudre d'éventuels problèmes,
- après le stage en évaluant, avec l'aide du responsable de l'entreprise, la participation de l'étudiant et sa faculté de s'intégrer et de répondre au cahier des charges du stage.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation stage, l'étudiant aura fait la preuve qu'il est capable d'effectuer concrètement toutes les tâches liées à l'activité professionnelle d'un ouvrier d'entretien polyvalent.

Le degré de maîtrise sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- qualité et adéquation des tâches accomplies dans le respect des règles de sécurité,
- qualité et finition du travail.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier une expérience de six années au moins comme contremaître dans une entreprise de construction ou dans un service d'entretien.

CODE DE L'U.F.(3)	357008 412 w1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
-------------------	---------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U**

11.1 Etudiant : (2) 20 périodes

Z

Le nombre de période suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2 Encadrement du stage :

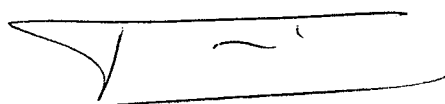
1. Classement du cours (2)	Code U	Nombre de périodes - par étudiant - par groupe d'étudiants (2)
	(2)	
Préparation de l'épreuve intégrée de la section CT PP	*	2 6
	I	
Epreuve intégrée de la section CT PP	*	2 10
	F	
Total des périodes		20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré. ✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant de 3/12/2001



J. Drey
Inspecteur

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:



Date : 03 DEC. 2001

A. COLLINET
ADM. PEDAG.
Signature :

- (1) Biffer la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- 1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières de l'unité de formation

Cette unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités de chacune des unités de formation déterminantes de la section de la section « Ouvrier d'entretien polyvalent ».

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Sans objet

3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Sans objet.